

Fiche de Données de Sécurité

GALVA ZN MAT

**AEROCHEM**




1. Identification

Nom du produit	GALVA ZN MAT
Code du produit	N.A.
Autres moyens d'identification	N.Dis. TM/MD
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Apprêt riche en zinc. Pas recommandé pour toute autre utilisation autre que celle sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
Fabricant	AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada Informations générales : 1-888-592-5837 www.aerochem.ca info@aerochem.ca
Numéro de téléphone en cas d'urgence	INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine

2. Identification des dangers

Résumé	Liquide inflammable. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs ou les poussières. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012

  	Liquides inflammables (Catégorie 2) Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2) Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2) Sensibilisation cutanée (Catégories 1) Cancérogénicité (Catégories 2) Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3)
--	--

DANGER

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

H351 : Susceptible de provoquer le cancer

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P240 : Mise à la terre ou liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 : Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
 P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
 P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 P261 : Éviter de respirer les vapeurs et les poussières.
 P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
 P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.
 P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser un extincteur de type ABC pour l'extinction.
 P391 : Recueillir le produit répandu.
 P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
 P405 : Garder sous clef.
 P501 : Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Danger à long terme pour le milieu aquatique (Catégorie 1).

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Zinc	7440-66-6	45 - 70 %
Méthyl éthyl cétone	78-93-3	5 - 10 %
Résine de poly(bisphénol A-co-épichlorohydrin) glycidyl	25036-25-3	5 - 10 %
Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol	108-65-6	5 - 10 %
Méthyl isobutyl cétone	108-10-1	3 - 7 %
Xylène	1330-20-7	1 - 5 %
Oxyde de zinc	1314-13-2	1 - 5 %
Éther monométhyle de propylène glycol	107-98-2	1 - 5 %

Note: La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si

	elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau. Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue.
Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, dioxyde de carbone (CO ₂), extincteur d'incendie de classe B. Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes. Lors d'un incendie ou si le contenant est chauffé, une augmentation de pression se produira et le contenant pourrait éclater.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer ou racler et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs ou les poussières. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. P.S. : Les chiffons et autres matériaux imbibés de peinture ou de solvant peuvent spontanément s'enflammer s'ils sont empilés dans un tas. Entreposer les chiffons imbibés de peinture ou de solvant dans un contenant en métal rempli d'eau et avec un couvercle étanche.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
Température de stockage	10 à 25 °C (50 à 77 °F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Méthyl éthyl cétone : 3000 ppm. Méthyl isobutyl cétone : 500 ppm. Oxyde de zinc : 500 mg/m ³ . Xylènes : 900 ppm.			
Zinc	VEMP (8h)	Poussière respirable	3 mg/m ³	ACGIH
		Poussière totale	10 mg/m ³	ACGIH
Méthyl éthyl cétone	VECD	100 ppm		BC
		100 ppm	300 mg/m ³	RSST
		300 ppm		ACGIH , ON
	VEMP (8h)	50 ppm		BC
		50 ppm	150 mg/m ³	RSST
Acétate de l'éther monométhylrique du propylène glycol	VECD	200 ppm		ACGIH , ON
		75 ppm		BC
	VEMP (8h)	50 ppm		BC , US AIHA
		50 ppm	270 mg/m ³	ON
Méthyl isobutyl cétone	VECD	75 ppm		ACGIH , BC, ON
		75 ppm	307 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	20 ppm		ACGIH , BC, ON
		50 ppm	205 mg/m ³	RSST
Xylène	VECD	150 ppm		ACGIH , BC, ON
		150 ppm	651 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	100 ppm		ACGIH , BC, ON
		100 ppm	435 mg/m ³	RSST
Éther monométhylrique de propylène glycol	VECD	75 ppm		BC
		100 ppm		ACGIH
		150 ppm		ON
		150 ppm	553 mg/m ³	RSST
	VEMP (8h)	50 ppm		ACGIH , BC
		100 ppm		ON

Oxyde de zinc	Plafond	Fraction inhalable	100 ppm	369 mg/m ³	RSST
	VECD	Fumées	10 mg/m ³		ACGIH , BC, ON
	VEMP (8h)	Poussière respirable	2 mg/m ³		ACGIH , BC, ON
		Fumées	5 mg/m ³		RSST
		Poussière totale	10 mg/m ³		RSST

Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.
--	--

Mesures de protection individuelle

Yeux	Porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.
-------------	---

Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres.
--------------	---

Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.
-------------	--

Voies respiratoires	Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.
----------------------------	--

Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.
--------------	--



9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Inflammable
Couleur	Gris	Limite d'inflammabilité	1.1 à ?%
Odeur	De cétone	Point d'éclair	21 °C (69.8 °F) Setaflash coupe fermé
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	363 °C (685.4 °F)
pH	S.O.	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	N.Dis.	Densité relative	2.10 à 2.11 kg/L (Eau = 1)

Solubilité	N.Dis.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), les acides forts (comme l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique), les bases fortes (comme les hydroxydes, les solutions d'ammoniaque, les amines, les carbonates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Zinc	Ingestion	630 mg/kg	Rat	DL50
			>2000 mg/kg	Rat	DL50
	Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol	Inhalation	>5.41 mg/l/4h	Rat	CL50
		Ingestion	8532 mg/kg	Rat	DL50
	Méthyl éthyl cétone	Inhalation	28.7 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>5000 mg/kg	Lapin	DL50
		Ingestion	2737 mg/kg	Rat	DL50
	Résine de poly(bisphénol A-co-épichlorohydrin) glycidyl	Inhalation	32.5 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	6480 mg/kg	Lapin	DL50
		Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
	Méthyl isobutyl cétone	Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50
		Ingestion	2080 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	<16.4 mg/l/4h	Rat	CL50
	Éther monométhyle de propylène glycol		>8.2 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>3000 mg/kg	Rat	DL50
		Ingestion	6600 mg/kg	Rat	DL50
	Oxyde de zinc	Inhalation	36.4 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	13000 mg/kg	Lapin	DL50
		Ingestion	7950 mg/kg	Souris	DL50
	Xylène	Inhalation	2.5 mg/l/4h	Souris	CL50
Peau		>2000 mg/kg	Lapin	DL50	
Ingestion		3523 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation	27.6 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau	3200 mg/kg	Lapin	DL50	


Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.										
Effets retardés, immédiats et chroniques	<p>Voie oculaire Peut causer une irritation, des rougeurs, un larmolement et une vision brouillée. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.</p> <p>Voie cutanée Peut causer des rougeurs, un assèchement, des éruptions cutanées et une irritation de la peau. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.</p> <p>Voie respiratoire L'inhalation excessive est nocive. Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.</p> <p>Voie orale L'ingestion peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des crampes, des maux de tête, des vertiges, de la diarrhée et des vomissements.</p> <p>Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut causer une réaction allergique de la peau. La résine de Poly(bisphénol A-co-épichlorohydrin) glycidyl (CAS no 25036-25-3) est considérée comme un agent sensibilisant de la peau.</p> <p>Classification CIRC / NTP</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th>Nom chimique</th> <th colspan="2">CIRC NTP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Méthyl isobutyl cétone</td> <td>2B</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Éther monométhylrique de propylène glycol</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table> <p><small>CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</small></p> <p>Cancérogénicité Contient une substance qui peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.</p> <p>Mutagène Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p>Toxicité sur la reproduction L'exposition excessive au xylène (CAS no 1330-20-7) peut affecter le développement du fœtus chez les animaux de laboratoire par inhalation pendant la grossesse.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Le système nerveux central, le système respiratoire.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>	Nom chimique	CIRC NTP		Méthyl isobutyl cétone	2B	-	Éther monométhylrique de propylène glycol	-	-	
Nom chimique	CIRC NTP										
Méthyl isobutyl cétone	2B	-									
Éther monométhylrique de propylène glycol	-	-									
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.										
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 20 mg/L/4h pour les vapeurs et supérieure à 5 mg/L/4h pour les poussières et les brouillards. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.										

12. Données écologiques


Toxicité écologique	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	13.5-17.3 mg/L; 96 h (CAS no 1330-20-7)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	3.82 mg/L; 48 h (CAS no 1330-20-7)
	Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce	CL50	Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douc
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	5091 mg/L; 48 hr (CAS no 78-93-3)
	Poisson - Danio rerio	CL50	>179 mg/L; 96 h (CAS no 108-10-1) OECD 203
	Invertébré aquatique - Daphnia magna (static)	CE50	1550 mg/L; 48 h (CAS no 108-10-1) OECD 202
		CL50	

	<p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel 100-180 mg/L; 96h (CAS no 108-65-6) OECD 203</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna (static) CE50 >500 mg/L; 48h (CAS no 108-65-6)</p> <p>Poisson - Pimephales Promelas CL50 20800 mg/L; 96h (CAS no 107-98-2)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 23300 mg/L; 48h (CAS no 107-98-2)</p> <p>Algue, Selenastrum capricornutum CE50 >1000 mg/L; 96h (CAS no 107-98-2)</p> <p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 1.1 ppm; 96h (CAS no 1314-13-2)</p> <p>Invertébré aquatique - Crustacés, Daphnie Magna CE50 0.122 mg/L; 48h (CAS no 1314-13-2)</p> <p>Algue verte - Selenastrum capricornutum CE50 0.17mg/L; 72h (CAS no 1314-13-2)</p> <p>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel CL50 0.56 mg/L; 96 h (Zinc metallic)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 0.6-2.8 mg/L; 48 h (Zinc metallic)</p> <p>Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata CEr50 0.15 mg/L; 72 h (Zinc metallic)</p>
Persistence	Les composés inorganiques persistent indéfiniment dans l'environnement ou s'intègrent aux systèmes biologiques.
Dégradabilité	L'expression biodégradabilité, comme tel, ne s'applique pas aux composés inorganiques. Le méthyl éthyl cétone (CAS no 78-93-3) peut subir une lente décomposition oxydative à l'air et à la lumière et former du peroxyde de méthyl éthyl cétone. Il est facilement biodégradable, 76% en 10 jours et 100% en 28 jours (OCDE 301D). L'acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol (CAS no 108-65-6) est facilement biodégradable (83% en 10 jours) OCDE 301 F. La Méthyl isobutyl cétone est facilement biodégradable à 83% en 28 jours (OCDE 301F). L'éther monométhyle de propylène glycol (CAS no 107-98-2) est facilement biodégradable (>90% en 28 jours) OCDE TG 301 E. Le xylène dans l'air est rapidement décomposé par processus photochimiques, principalement via oxydation par des radicaux libres hydroxyles ainsi que par photolyse directe. Le temps de demi-vie dans l'air est de 9.5 à 19.7 heures selon l'isomère du xylène. Le xylène est facilement biodégradable, 68% en 10 jours et 88% en 28 jours (OCDE 301F) avec un ratio DBO5/BCO de 0.97 (IUCLID).
Potentiel de bioaccumulation	Le méthyl éthyl cétone (CAS no 78-93-3) ne devrait pas s'accumuler dans les organismes aquatiques selon ses faibles valeurs de facteur de bioconcentration (FBC) de 0,5 à 1 et de coefficient de partition (Log Koe de 0,29). L'acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol (CAS no 108-65-6) ne devrait pas se bioaccumuler selon un faible coefficient de partition (Log Koe 0.36). La méthyl isobutyl cétone est soluble dans l'eau et a un faible Facteur de bioconcentration (FBC) de 2 et un Log Koe de 1,31. La méthyl isobutyl cétone ne devrait pas s'accumuler dans la chaîne alimentaire. L'éther monométhyle de propylène glycol (CAS no 107-98-2) ne devrait pas se bioaccumuler selon son facteur de bioconcentration (FBC <2) et son faible coefficient de partition (Log Koe de -0.437). Les isomères du xylène ont des Facteurs de Bioconcentration (FBC) de 6 à 23.4 et des facteurs de partition Log Koe de 3,1 à 3,2. Le xylène possède un potentiel de bioaccumulation faible (TOXNET).
Mobilité dans le sol	Le méthyl éthyl cétone (CAS no 78-93-3) est soluble dans l'eau et il devrait s'évaporer modérément de la surface de l'eau. Les valeurs de Koc mesurées de 29 et 34 suggèrent que le méthyl éthyl cétone devrait avoir une très grande mobilité dans le sol (TOXNET). Partition air, eau, sol et sédiment : 13.8%/ 49.1%/ 37%/ 0.08%. L'acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol (CAS no 108-65-6) est soluble dans l'eau et devrait avoir une mobilité élevée dans le sol. Il sera réparti dans l'atmosphère (10.22%), l'eau (89.73%), le sol (0.03%) et les sédiments (0.02%). La méthyl isobutyl cétone peut se volatiliser de la surface des sols humides. La valeur estimée Koc de 120 indique qu'elle devrait avoir une grande mobilité dans le sol. Les valeurs estimées de Koc pour l'éther monométhyle de propylène glycol (CAS no 107-98-2) varient entre 0 à 50. Ces valeurs de partitionnement de sol/sédiments indiquent que le produit se déplace rapidement et facilement à travers le sol vers les eaux souterraines et que peu de rétention dans le sol est prévue. L'oxyde de zinc est peu soluble dans l'eau; sa distribution dans l'environnement est surtout avec le sol et les sédiments. Il n'y a peu de partition dans l'eau et dans l'air. Le xylène s'évapore rapidement dans l'atmosphère en raison du faible degré d'absorption du sol et de sa faible solubilité dans l'eau. Les valeurs de Koc vont de 39 à 365 selon les isomères du xylène. Ces valeurs indiquent que le xylène devrait avoir une mobilité élevée à modérée dans le sol (TOXNET).
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	<p>Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.</p>
--	--

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES
Dangers environnementaux	Contient un polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule. Exemption disponible : LTD QTY selon le RTMD canadien - art. 1.17; Mode de transport : ferroviaire, maritime et routier, applicable pour des envois domestique canadien. Limites quantitatives : applicable pour des récipients intérieurs (bouteilles de plastique, verre ou métal) contenant \leq 5 L chacun.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 3
Groupe d'emballage	II
Guide des mesures d'urgence 2016	<u>128</u>
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II.
<p>La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.</p>	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Zinc	7440-66-6		X		X
Méthyl éthyl cétone	78-93-3	X	X		X
Résine de poly(bisphénol A-co-épichlorohydrin) glycidyl	25036-25-3		X		
Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol	108-65-6	X	X		X
Méthyl isobutyl cétone	108-10-1	X	X		X
Xylène	1330-20-7	X	X		X
Oxyde de zinc	1314-13-2		X		X

Éther monométhyle de propylène glycol	107-98-2		X		X
---------------------------------------	----------	--	---	--	---

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances

- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances

- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Zinc	7440-66-6	X	X	X						X
Méthyl éthyl cétone	78-93-3	X	X	X		X	X			
Résine de poly(bisphénol A-co-épichlorohydrin) glycidyl	25036-25-3	X								
Acétate de l'éther monométhyle du propylène glycol	108-65-6	X								
Méthyl isobutyl cétone	108-10-1	X	X	X		X	X			
Xylène	1330-20-7	X	X	X		X	X		X	
Oxyde de zinc	1314-13-2	X								
Éther monométhyle de propylène glycol	107-98-2	X				X				

- TSCA : Toxic Substance Control Act

- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances

- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals

- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances

- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant

- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants

- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention

- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances

- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Méthyl isobutyl cétone	108-10-1	X	X

Autres réglementations

HMIS	
②	Health
③	Flamability
①	Reactivity
⑥	Protective Equipment

NFPA	
3	Health
2	Flamability
1	Reactivity

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	AEROCHEM Inc. 2020-03-03
Version	05
Autres informations	RÉFÉRENCES : - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com/

- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <http://www.reptox.csst.qc.ca>
- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html>
- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, <https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/>
DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :
2017-01-17.
CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 :
section 14.
DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :
2018-01-16.
CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 :
sections 3 et 15.
DATE DE LA TROISIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :
2018-07-18.
CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 04 :
section 3.
DATE DE LA VERSION 04 DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :
2019-07-31.
CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 05 :
section 1.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA: American Industrial Hygiene Association
HMIS: Hazardous Materials Identification System
NFPA: National Fire Protection Association
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Produit par



Une vision globale de la
prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.